



Quelle Stratégie Sportive Pour les habitants et usagers du Pôle Métropolitain ?

En mars 2011, le Conseil de Développement était saisi par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération pour contribuer à l'élaboration du schéma directeur sportif.

Après de multiples rencontres avec les acteurs sportifs du territoire, une contribution intitulée « Pour une Politique Sportive Innovante et Partagée » a été rendue en octobre 2011, faisant état de nombreuses préconisations pour une dynamique sportive territoriale.

Suite au renouvellement des membres du Codev, en septembre 2013, il y a eu la volonté de poursuivre la réflexion sur cette thématique du sport à l'échelle du Nord Franche-Comté (NFC), nouvel espace de coopération. Pour ce faire, des réunions décentralisées ont été tenues sur le territoire de Belfort avec des acteurs sportifs de ce même territoire.

Au plan local, le sport est un dossier qui relève traditionnellement de l'échelon communal. En effet, les communes attribuent jusqu'à 10% de leur budget aux politiques sportives et sont propriétaires à 80% des équipements sportifs.

Avec les lois de décentralisation, les EPCI sont devenus des nouveaux acteurs potentiels des politiques sportives locales venant s'ajouter aux collectivités territoriales.

Nonobstant, à l'heure de la réorganisation territoriale induite par la loi NOTRe et d'une volonté de rationalisation, le Conseil de Développement soulève deux interrogations :

■ **Est-il possible d'avoir 72 politiques sportives dans la future grande Agglomération, sachant que les pratiquants attachent une importance très relative à des « frontières » communales, qu'ils franchissent en tous sens ?**

■ **Est-il concevable, au moment où une nouvelle entité territoriale (Pôle Métropolitain) vient d'être créée à l'échelle d'une population de 300 000 habitants, de continuer à développer une approche municipale ?**

Les enjeux

Le Conseil considère que la politique sportive à l'échelle du NFC doit être construite autour de trois enjeux majeurs :

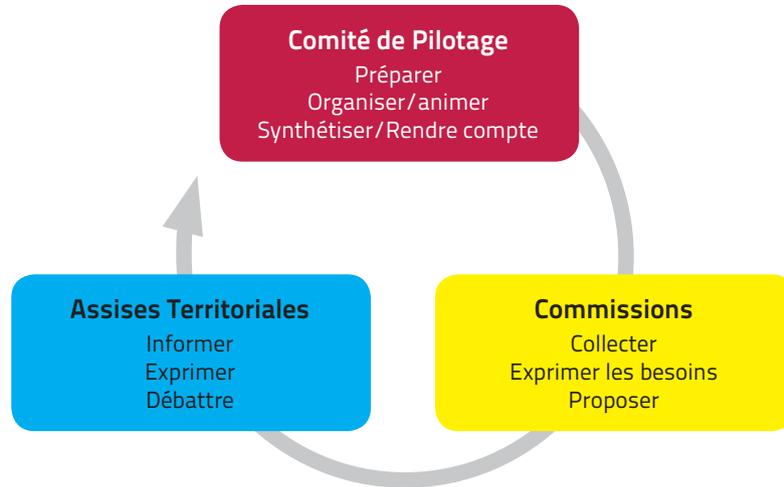
- ▶ **Un enjeu d'épanouissement personnel** (détente, compétition)
- ▶ **Un enjeu de Société** (Santé, Insertion, Education, Mixité sociale)
- ▶ **Un enjeu de Territoire** (spectacle, communication, tourisme, identité)

Le sport est devenu une activité sociale majeure dans la société contemporaine.
L'image de l'activité physique péjorativement minorée au regard d'une activité cérébrale qui lui serait forcément supérieure appartient désormais au passé.
Etre sportif est aujourd'hui valorisant physiquement, socialement, économiquement.

Facteur clé de réussite... une gouvernance partagée

Le Pôle Métropolitain devra jouer le rôle de tête de pont de la réflexion, de chef de file en matière de définition et de conduite de la politique sportive du territoire.

Le Conseil considère que le futur Pôle doit avoir une compétence d'animation, de concertation entre les communes et les autres partenaires de façon à mieux définir les enjeux communs et les coopérations à mettre en place pour concrétiser et faire vivre la politique sportive.



Les Recommandations pour une stratégie sportive partagée sur le NFC

AXE 1 : Structuration du mouvement sportif... un guichet de service

Le Codev propose de

- ▶ créer sur PMA un lieu référent et reconnu permettant d'accueillir les structures et d'aider à l'animation.
- ▶ créer des synergies avec le guichet en phase de structuration au sein du Pôle Bartholdi (Belfort), pour faire un travail plus partagé et au service du Pôle Métropolitain.

AXE 2 : Création d'un Pôle médical à l'échelle du Nord Franche-Comté

Ce développement pourrait se faire autour de 2 axes :

- ▶ Un pôle santé comme outil de promotion et de développement du sport en faveur des publics sans activités physiques ainsi que pour le traitement de certaines pathologies (PASS, formation des animateurs sportifs, etc.)
- ▶ Un centre médico-sportif qui pourrait être accolé au futur Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) ou renforcer celui existant au stade Serzian (Belfort). Outil pour le suivi du sportif de compétition.

AXE 3 : Développer la formation et encourager la professionnalisation : nécessité d'une plateforme

La professionnalisation est une nécessité et doit être renforcée par une volonté politique car il y a une demande identifiée. Une professionnalisation locale permettrait de mutualiser les moyens humains au même titre que les moyens matériels.

AXE 4 : l'Évènementiel sportif au profit de la promotion du Territoire et de la dynamisation des clubs locaux (événements d'envergure internationale, Sport 29, Sportissimo, etc.)